

SEN 012 17/18
Services de la paie du Sénat du Canada

Questions et réponses n° 3

Question 1

Exigez-vous que le fournisseur calcule les augmentations statutaires, les paiements rétroactifs (plus d'une période de paie) et les heures supplémentaires? Aussi, payez-vous à vos employés salariés des heures en sus de leur salaire?

Réponse 1

Les augmentations statutaires n'ont pas à être automatisées, car il y a un groupe d'employés qui ne reçoit pas d'office une augmentation au premier anniversaire (dans le cas du personnel des sénateurs, nous avons besoin de l'approbation de ceux-ci). Il serait préférable de saisir ces données manuellement nous-mêmes.

Nous avons toutefois besoin de l'automatisation des paiements rétroactifs (augmentations statutaires ou d'ordre économique, promotions, etc.).

En ce qui a trait aux heures supplémentaires, nous aimerions que les règles (en vertu des conventions collectives et des modalités et conditions) soient saisies dans le système afin que les montants soient calculés automatiquement. De plus, si un paiement rétroactif est dû à un employé, il serait important que les heures supplémentaires soient ajustées systématiquement.

Oui, les employés salariés sont parfois appelés à faire des heures supplémentaires. Dans ce cas, ils sont payés au taux indiqué dans leur convention collective ou dans les modalités et conditions.

Question 2

Quels seront le rôle et les relations des conseillers en rémunération du Sénat dans le cadre du projet et après la mise en œuvre?

Réponse 2

Pendant la phase de configuration du projet, un spécialiste en rémunération sera nommé en vue de travailler directement avec le fournisseur.

Après la mise en œuvre, les conseillers en rémunération seront chargés de la saisie courante des données dans la plateforme et du traitement des requêtes des clients. Dans le cas des requêtes qui concernent le système, ils communiqueront avec le centre de service à la clientèle du fournisseur pour obtenir les réponses.

Question 3

Combien de conseillers en rémunération travaillent-ils au Sénat?

Réponse 3

Actuellement, l'équipe de rémunération compte cinq membres, à savoir un chef et quatre conseillers (trois permanents et un nommé pour une période déterminée).

Question 4

En ce qui concerne les activités courantes (soutien à la clientèle), le personnel du Sénat sera-t-il chargé de répondre aux questions, d'offrir de l'encadrement et de traiter d'autres questions directement avec les sénateurs et les employés (c'est-à-dire, soutien de première ligne)?

Réponse 4

Oui.

Question 5

L'horaire du soutien à la clientèle est-il de 8 h à 17 h, heure d'Ottawa?

Réponse 5

Le Sénat aurait besoin d'un soutien à la clientèle de 8 h à 18 h.

Question 6

En ce qui concerne les activités courantes, le personnel du Sénat sera-t-il responsable de l'exactitude et de la saisie des données de paie dans le système du fournisseur?

Réponse 6

Oui.

Question 7

Selon les différentes conventions collectives et règles de paie, combien y a-t-il de groupes de paie?

Réponse 7

Il y a huit groupes, qui comptent chacun le nombre approximatif d'employés suivant :

1. 105 sénateurs;
2. 137 sénateurs à la retraite;
3. 253 membres du personnel des sénateurs;
4. 256 employés non représentés;
5. 84 employés représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada;
6. 30 employés représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada;
7. 30 employés occasionnels (payés à l'heure sur présentation de feuilles de temps);
8. 29 cadres.

Question 8

Quelle est la répartition des utilisateurs entre les deux systèmes actuels (Phénix et le système privé en place)?

Réponse 8

Au total, 242 employés sont payés par Paymate (le système privé) et 682, par Phénix.

Question 9

Quels sont les points d'intégration ou d'interface qui sont utilisés comme intrants dans les systèmes de paie privés (les systèmes autres que Phénix)?

Réponse 9

Il n'y a pas d'interface avec le système privé. Les données sont entrées manuellement.

Question 10

Le Sénat a-t-il de l'information sur la transmission des données de paie (tous les employés reçoivent-ils un relevé de paie physique, quel est l'horaire d'impression, etc.)?

Réponse 10

Système privé : actuellement, des relevés de paie sont imprimés, car le système n'est pas en mesure d'envoyer électroniquement des relevés bilingues et qu'il n'y a pas de plateforme Web.

Phénix : aucun relevé n'est imprimé. Les employés peuvent consulter leurs relevés de paie et d'impôt dans les applications Web de la rémunération, la plateforme du gouvernement du Canada.

Question 11

Y a-t-il des moyens de communication distincts pour les sénateurs et le personnel des sénateurs?

Réponse 11

Oui.

Question 12

Le Sénat peut-il fournir un exemplaire des deux conventions collectives applicables en vigueur?

Réponse 12

Oui. Voir ci-joint.

Question 13

Le système de paie privé du Sénat et Phénix utilisent-ils le même calendrier? Quels sont les calendriers actuels?

Réponse 13

Non.

Système privé : les sénateurs sont payés mensuellement, le dernier jour ouvrable du mois. Dans certains cas, ils sont payés à la journée, au prorata.

Phénix : les employés sont payés toutes les deux semaines, tous les deux mercredis.

Question 14

Quels paramètres de mesure sont-ils utilisés en ce qui a trait aux activités de paie?

Réponse 14

Chaque conseiller en rémunération est chargé de 230 à 250 comptes de clients.

Question 15

Le Sénat a-t-il choisi des dates précises? Dans le document de DP, page 22, aucune date de début et de fin n'est précisée. Y a-t-il une date de fin?

Réponse 15

Le Sénat souhaite entreprendre la phase de planification et de mise sur pied immédiatement après l'octroi du contrat. Idéalement, le système serait lancé en 2018.

Question 16

En réponse à la question 4 des Questions et réponses n° 1, le Sénat indique que seul le curriculum vitae du représentant principal de l'entrepreneur est demandé à la section 1.2, Scolarité et expérience, de la Partie 5 – Attestations. **QUESTION** : Le représentant principal de l'entrepreneur dont il est question à la Partie 5 – Attestations est-il le même que celui qui est indiqué à la section 10, Représentants de l'entrepreneur, de la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent?

Réponse 16

Oui.

Question 17

Au critère obligatoire M12 : Rapports, le soumissionnaire doit-il fournir un rapport de vérificateur trimestriel uniquement pendant la période d'exploitation du contrat (après la mise en œuvre).

Réponse 17

Oui. Les rapports de vérificateur trimestriels sont uniquement soumis pendant la période d'exploitation du contrat.

Question 18

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient un contrat à la suite du présent appel d'offres, chaque personne nommée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux selon les exigences des représentants du Sénat du Canada et au moment précisé dans l'appel d'offres ou convenu avec les représentants du Sénat.

Doit-on nommer toutes les personnes dans la réponse à la DP ou peut-on le faire seulement après la sélection du fournisseur?

Réponse 18

Dans la réponse à la DP, seul le représentant principal de l'entrepreneur doit être indiqué.

Question 19

En raison de cette prolongation, à des fins de planification, pouvez-vous indiquer à quelle date le Sénat du Canada prévoit les présentations à Ottawa?

Réponse 19

Les présentations auront lieu la semaine du 11 décembre 2017.
